

**RÈGLEMENT 2025-1136
CONCERNANT LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DE LA
REMONTÉE MÉCANIQUE – MONT TI-BASSE – EMPRUNT DE 1 893 500 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder au remplacement du système électrique de la remontée mécanique de la station de ski du Mont Ti-Basse;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux s'élève à 1 893 500 \$, incluant les taxes, imprévus et frais de financement, suivant l'estimation des coûts préparée par le Service de l'ingénierie de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour supporter le coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Afin de réaliser les travaux, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 893 500 \$, conformément à l'estimation des coûts desdits travaux préparée par monsieur Dave Therrien, directeur du Service de l'ingénierie de la Ville de Baie-Comeau le 28 avril 2025, laquelle fait partie intégrante du présent règlement, le tout résumé comme suit :

1. Ingénierie (fournisseur) :	285 000 \$
2. Fourniture et installation électrique :	220 000 \$
3. Fourniture et installation mécanique :	350 000 \$
4. Fourniture et installation instrumentation :	575 000 \$
5. Essai en charge :	20 000 \$
6. Certification :	18 000 \$



COÛT BUDGÉTAIRE TOTAL

Coûts directs :	1 468 000 \$
Frais incidents ($\pm 10\%$ des coûts directs) :	146 800 \$
Imprévus de chantier ($\pm 10\%$ des coûts directs)	146 800 \$
Sous-total :	1 760 600 \$
Taxes nettes ($\pm 4,9875\%$) :	87 860 \$
Financement ($\pm 3\%$ des coûts directs) :	44 040 \$
BUDGET TOTAL :	1 893 500 \$

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter la somme de 1 893 500 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

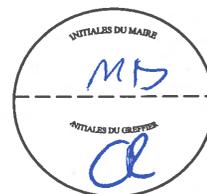
ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.



ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2025-258 lors d'une séance publique
du conseil municipal tenue le 16 juin 2025.

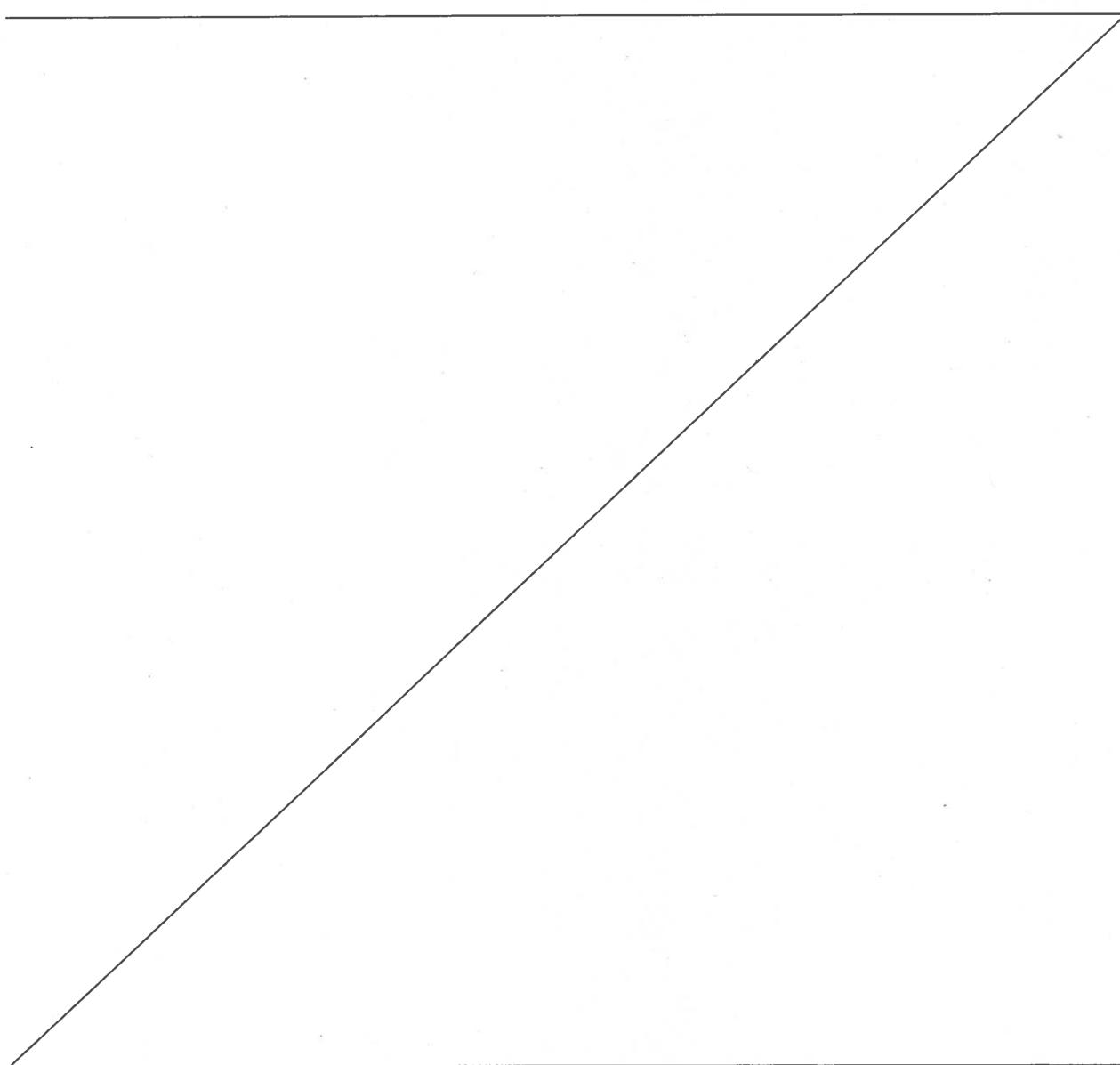
Handwritten signature of Michel Desbiens in blue ink.

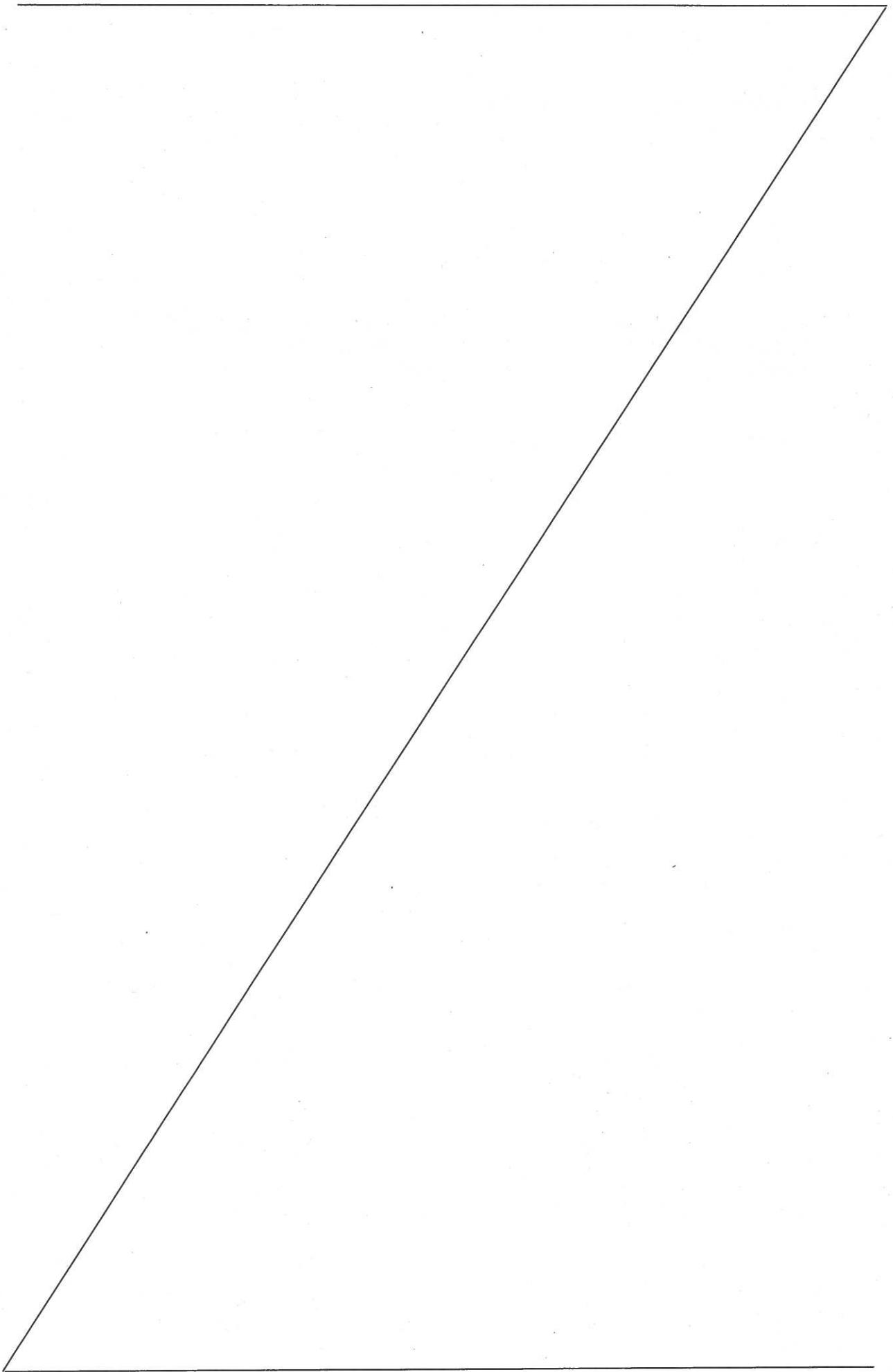
MICHEL DESBIENS
MAIRE

Handwritten signature of Clémence Richard in blue ink.

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE

Entrée en vigueur le 10 septembre 2025





RÈGLEMENT D'EMPRUNT

REPLACEMENT DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE - MONT TI-BASSE

ESTIMATION DES COÛTS

Art no	Qté	Description	Prix total
1	global	Ingénierie (fournisseur)	285 000 \$
2	global	Fourniture et installation électrique	220 000 \$
3	global	Fourniture et installation mécanique	350 000 \$
4	global	Fourniture et installation instrumentation	575 000 \$
5	global	Essai en charge	20 000 \$
6	global	Certification	18 000 \$
Coûts directs			1 468 000 \$
Frais incidents (10 % ± des coûts directs)			146 800 \$
Imprévus de chantier (10 % des coûts directs)			146 800 \$
Sous-total			1 761 600 \$
Taxes nettes (4.9875 %)			87 860 \$
Financement (3 % ± des coûts directs)			44 040 \$
Budget total			1 893 500 \$



Dave Therrien, ing.
Directeur
Service de l'ingénierie

Le 28 avril 2025